

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2187

objet : **Réalisation de prestations de contrôles techniques sur véhicules légers - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1408 en date du 23 juin 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de contrôles techniques sur véhicules légers.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 9 avril 2004, a classé première l'offre de la société CTR Veritas Tassin pour le lot n° 2 : prestations de contrôles techniques sur véhicules légers dans le secteursud, pour un engagement annuel minimum de 12 000 € HT, soit 14 352 € TTC et maximum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC. Ce marché à bons de commande est d'une durée ferme d'un an à compter de sa date de notification, expressément reconductible deux fois une année.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1408 en date du 23 juin 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 9 avril 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande lot n° 2 : prestations de contrôles techniques sur véhicules légers dans le secteursud et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise CTR Veritas Tassin pour un engagement annuel minimum de 12 000 € HT, soit 14 352 € TTC et maximum de 25 000 € HT, soit 29 900 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5340 - centre de gestion 534 100 - compte 615 511 - fonction 020 - ligne de gestion 011 410.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,